

Thème : Comment développer sa clientèle en tant que collaborateur ?

Date : Vendredi 10 juillet 2026 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

Objectifs :

- Identifier un positionnement professionnel cohérent afin de développer une clientèle adaptée à son activité et à ses compétences.
- Mettre en place des actions concrètes de visibilité et de développement permettant d'obtenir ses premiers dossiers.
- Structurer une relation client efficace afin de fidéliser sa clientèle et favoriser le bouche-à-oreille.

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Devenir légitime avant de vouloir prospecter

- Développer sa posture d'avocat
- Gagner en aisance dans la relation client
- Valoriser son expérience acquise au sein du cabinet

2. Identifier son positionnement et sa valeur ajoutée

- Déterminer ses domaines d'intervention
- Construire une image professionnelle cohérente
- Identifier sa clientèle cible

3. Construire sa visibilité et commencer à être identifié

- Développer sa présence professionnelle
- Utiliser les outils de communication adaptés à la profession d'avocat

Moyens pédagogiques :

Projection d'un support de présentation. Envoi d'une fiche mémo post-formation. Tour de table. Questionnements. Participation active.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Rafael CID DELVALLE, fondateur d'Un Petit Juriste, juriste de profession, est formateur/consultant certifié en gestion et développement de cabinet d'avocat, accompagnant les avocats sur les enjeux liés à la clientèle, au positionnement et à la structuration de leur activité.

Informations importantes :

- Tarifs :
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45€ pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation. Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.